



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2014-2015

LS

P.V. AEDCI 24

**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense,
de la Coopération et de l'Immigration**

Procès-verbal de la réunion du 19 février 2015

Ordre du jour :

Entrevue dans le cadre de la visite de Mme Veronica Alejandra Rojas Berrios,
Vice-ministre en charge des Relations extérieures du Nicaragua

*

Présents : M. Claude Adam, M. Marc Angel, M. Eugène Berger, M. Yves Cruchten, M.
Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, M. Claude Wiseler

Mme Tess Burton, M. Lex Delles, M. André Bauler, M. Marcel Oberweis,

M. Laurent Scheeck, Administration parlementaire

Excusés : Mme Nancy Arendt, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie
Halsdorf, Mme Cécile Hemmen, Mme Lydie Polfer, M. Marc Spautz, M. Serge
Wilmes

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

*

**Entrevue dans le cadre de la visite de Mme Veronica Alejandra Rojas
Berrios, Vice-ministre en charge des Relations extérieures du Nicaragua**

Le Président de la Commission des Affaires étrangères européenne, Coopération, Développement, Défense et l'Immigration présente les membres de la commission qui sont présents. Au Luxembourg, on parle des trois D au sujet des affaires étrangères. Un D pour Diplomatie un deuxième D pour Développement et un troisième D pour Défense ; défense dans le sens d'une participation aux opérations de maintien de la paix.

Pour le volet coopération au développement, la commission se réunit à peu près quinze fois par an. Ces sujets sont traités avec le ministre Romain Schneider, ses collaborateurs et les visiteurs des pays partenaires. Une fois par an a lieu un grand débat sur la politique de coopération au développement et la commission participe aussi aux assises de la coopération, de même qu'on entretient des relations étroites avec les ONG, le Cercle des ONG et la société civile.

Pour sa part, la Vice-Ministre en charge des relations extérieures de la République du Nicaragua se félicite du partenariat entre le Luxembourg et son pays. Le Grand-Duché contribue au développement du Nicaragua, à apporter la stabilité dans la région, mais aussi à protéger l'environnement.

Le Nicaragua est en train d'éradiquer la pauvreté extrême avec beaucoup de volontarisme. Pendant la deuxième phase de la révolution sandiniste, la pauvreté a été réduite de onze points.

Il s'agit du deuxième pays d'Amérique latine le plus pauvre, mais le Nicaragua a fait beaucoup de progrès ; c'est le pays d'Amérique latine qui s'est développé le plus, avec un taux de croissance de plus de 4% par an. L'objectif est d'instaurer une démocratie durable d'un point de vue économique et social.

Le pays souffre beaucoup de la baisse des prix du pétrole. Même avec une croissance annuelle de 4 à 5% du PIB, cette situation est très difficile et il faudra compter au moins quatre générations pour sortir la population de la pauvreté.

Le gouvernement a défini cinq chapitres de développement : tourisme, énergie, développement agroalimentaire, énergies renouvelables et le grand canal interocéanique du Nicaragua.

Dans le chapitre énergies renouvelables, le gouvernement essaye d'assurer un approvisionnement énergétique pour tous les citoyens du Nicaragua et de garantir un accès à l'énergie vingt-quatre heures par jour, en s'appuyant sur deux axes, l'énergie hydraulique et l'énergie géothermique.

En 2010, le gouvernement a réussi à faire rentrer l'énergie éolienne dans le mix énergétique. L'installation de parcs photovoltaïques progresse également.

Le but est d'arriver à 80% d'énergie en provenance des ressources renouvelables. Bien évidemment, le gouvernement ne peut pas fermer la porte au carburant fossile, mais le Nicaragua a d'ores et déjà reçu des prix à l'échelle internationale, de la Banque mondiale et de plusieurs autres organismes internationaux. Il s'agit du troisième pays d'Amérique latine qui produit le plus d'énergies propres.

Le président Ortega a par ailleurs décidé de commencer les travaux pour le grand canal interocéanique, justement pour essayer de flexibiliser les structures économiques du pays dans le but d'éliminer non seulement la pauvreté extrême, mais la pauvreté tout court.

Le Président du Nicaragua est conscient du fait qu'il s'agit d'un projet très ambitieux. Les travaux seront réalisés par une entreprise externe, mais les terres resteront la propriété du gouvernement, alors que des fonds d'investissements sont censés financer le projet. Il s'agit donc d'un projet

multinational. Aucun pays ne pourrait mener à bien tout seul une réalisation d'une telle ampleur qui comprendra deux ports et qui profitera à l'ensemble de l'Amérique et du Monde. Les coûts s'élèveront à 50 milliards de dollars.

Les préparations des travaux ont déjà commencé le 22 décembre 2014 et sont entrepris par la « HK Nicaragua Canal Development Investment Company » (HKDN), une entreprise qui est en train de recruter différentes sociétés qui vont participer dans le projet. Pour l'instant tous les délais ont été satisfaits. En 2020, le projet devrait être terminé.

Le Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration souligne que la Chambre des Députés a ratifié l'accord d'association entre l'Union européenne et les pays d'Amérique centrale. Cette ratification a été votée avec 58 voix sur 60. À l'époque, il y eut cependant aussi des critiques au sein de la société civile sur les aspects des droits de l'Homme et de la protection de l'environnement, ainsi que sur la dimension sociale des accords.

La première question se pose est celle de savoir s'il y a des perdants ou si tout le monde est gagnant dans ce contexte. Par ailleurs, le Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration se renseigne sur la nouvelle constitution prévoyant la possibilité que le président puisse légiférer sans l'aval du Parlement et les risques d'une diminution des prérogatives parlementaires qui y sont liés.

Un représentant du groupe politique CSV s'enquiert sur la politique étrangère du Nicaragua, notamment la coopération avec les autres pays de l'Amérique centrale et la politique par rapport aux Etats-Unis. Quelles sont par ailleurs les garanties que le Nicaragua offre aux investisseurs étrangers ? S'agissant du grand canal interocéanique, la société avec laquelle le gouvernement a conclu un accord est basée à Hong Kong, enregistrée aux Pays-Bas et appartient à un avocat chinois. Comment cette société va-t-elle financer cet investissement énorme vu que sa capitalisation ne s'élève qu'à 11 millions de dollars et que l'investissement global atteint les 50 milliards de dollars ? D'où proviendront les 40 000 travailleurs prévus pour réaliser ce projet ?

En réponse à ces questions, la Vice-Ministre explique que le Nicaragua a déjà eu accès au marché européen avant la création de l'accord de libre-échange Union européenne/Amérique centrale (exportation de sucre et de produits de la mer), mais que cet accord confère à ces relations commerciales et d'investissement un effet stabilisateur notable, favorable à l'augmentation des exportations vers l'Europe. L'un des défis consiste actuellement à obtenir les certifications nécessaires pour exporter davantage de viandes. La Vice-Ministre ne voit pas le Nicaragua perdant, malgré certaines difficultés techniques.

Effectivement, le gouvernement a réformé la constitution en ce qui concerne les droits du Président. Beaucoup de pays disposent de moyens constitutionnels pour que l'Exécutif puisse aller de l'avant. En ce qui concerne le pouvoir mentionné du Président du Nicaragua, il s'agit de prérogatives très restreintes. Le front sandiniste est un front majoritaire et le président Ortega bénéficie de toute la confiance du peuple du Nicaragua.

En ce qui concerne la politique des affaires étrangères au Nicaragua, le pays entretient d'excellentes relations avec ses pays voisins, malgré certaines

différences, depuis plus de soixante ans. Le Nicaragua est le pays le plus sûr d'Amérique centrale, ce qui constitue un réconfort pour les investisseurs.

En ce qui concerne les Etats-Unis, le Nicaragua entretient des relations qu'on peut qualifier de respectueuses et dignes, mais gelées en même temps. Pendant des années, les relations bilatérales ont été menacées, sans jamais avoir été rompues cependant.

S'agissant des investisseurs étrangers, le Nicaragua dispose de lois permettant aux sociétés étrangères d'investir en toute sécurité. Il n'y a pas de conflits sociaux ni de problèmes techniques et les investissements proviennent actuellement en majorité du Brésil, du Venezuela, du Mexique ainsi que de la Grande-Bretagne, d'Espagne et de l'Islande (géothermie).

La construction du canal interocéanique demande en effet un investissement pharaonique de 50 milliards de dollars que le gouvernement ne peut pas sortir de sa propre poche. C'est pour cette raison que HKND s'est engagé dans ce projet et a pour mission de lever les fonds nécessaires. HKND sont des promoteurs et malgré le capital de départ limité, le gouvernement du Nicaragua est optimiste en raison des études de faisabilité qui ont été réalisées par HKND.

Il convient par ailleurs de souligner l'intention du gouvernement de préserver l'écosystème dans le cadre de la construction du canal. HKND est en train de chercher des fonds et le Nicaragua vend déjà des obligations sur les marchés britanniques. Toutes les entreprises et sociétés souhaitant investir dans le canal sont les bienvenues. En ce qui concerne le nombre de travailleurs, le gouvernement n'aura pas besoin de 40 000, mais bien de 50 000 personnes pour réaliser les travaux dans les délais prévus. Certains travailleurs sont déjà en train d'être formés depuis l'année passée. Il existe néanmoins encore des besoins en matière d'offre en formations techniques et le Nicaragua travaille activement à cette tâche avec des entreprises d'ingénierie civile et ses Etats partenaires.

Luxembourg, le 21 août 2015

Le secrétaire,
Laurent Scheeck

Le Président,
Marc Angel